



CLASSIC MID-AMATEURS DE MOLIETS 2025

Golf de Moliets les 15 et 16 novembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers répondant aux exigences du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère reconnue et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » et possédant un certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition enregistré avant le début de l'épreuve, ou si le joueur a fourni un certificat en 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du formulaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la participation sera compromise. **Les joueuses et les joueurs doivent avoir 25 ans la veille du 1er jour de l'épreuve.** Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le **vendredi 14 novembre** sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.58.48.54.65). Aucune réservation de partie de reconnaissance ne sera prise en compte par le personnel d'accueil avant la publication de la liste officielle des joueuses et joueurs retenus qui interviendra au plus tard le **05 novembre 2025**.

Séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe :

- ➔ 1 série Messieurs : comprenant 72 joueurs maximum, index **inférieur à 11.5** / repères 2 marques blanches
- ➔ 1 série Dames : comprenant 21 joueuses minimum index **inférieur à 15.5** / repères 4 marques bleues.

Champ de joueurs :

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué précédemment.

10 WILD CARDS : la répartition des WILD CARDS est du ressort du club organisateur après accord de la Ligue.

Départs :

Ils seront publiés le **14 novembre 2025** à midi au plus tard.

- 1er jour : liste d'entrée divisée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs).
Ordre des départs : bloc 2, puis bloc 1 et pour finir bloc 3 puis 4.
- 2ème jour : pour le 2e tour, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats (dames et Messieurs séparément) avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs.

Départage :

En cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur le trou 18.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS9 deviendra définitif.

III – ENGAGEMENTS

III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par courrier, avant le **mercredi 29 octobre 2025** à 17h00.

Vous trouverez le bulletin d'inscription sur notre site internet dans l'onglet compétition, *pensez à sélectionner le mois de novembre pour que cette épreuve apparaisse dans les résultats.*

Le règlement du droit de jeu se faisant exclusivement par chèque à l'ordre suivant :

Service compétition
Golf de Moliets
Rue Mathieu Desbieys
40660 Moliets-et-Mâa

Droits d'engagement :

- **Joueurs extérieurs** **90€**
- **Membres Moliets** **45€**

Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent nom, prénom, n° de licence, place au Mérite Mid amateur et index.

La liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 05 novembre 2025 à 14h

III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 1er novembre à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

V – PRIX

Seront attribués :

Messieurs, 3 prix en brut

Dames, 3 prix en brut

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition, sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques : 05 58 48 54 65

Bulletin d'inscription et compléments d'information sur le site Internet du Golf de Moliets, www.golfmoliets.com et le site de la ligue de golf Nouvelle Aquitaine.

